

*Chères villageoises, chers villageois, fidèle à son souci d'information,
l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash infos de mars 2019.
Nous vous en souhaitons bonne lecture et restons à votre disposition pour davantage de précisions.*

CONCERT DE SOUTIEN À LA MATERNITÉ DE THANN



L'Association "REST !" organise un concert :

le 9 mars au Théâtre de Poche de Wesserling dès 19h.

Les Ecureuils Volants et le groupe **Okko** se sont associés bénévolement pour soutenir la cause du maintien de notre maternité de proximité.

Le Collectif des Arts Engagés vous réserve également une petite surprise en début de soirée !

Une buvette et de la petite restauration seront proposées... Alors, venez vous régaler et soutenir la cause de "REST !".

Si vous souhaitez assister à cet événement, vous pouvez acquérir en prévente les billets au prix de 6 euros sur le site : <https://www.association-rest.org/concert>

Pour plus de renseignements,
contactez David au 06 70 96 16 97

PLATE-FORME DE DÉCHETS VERTS

Avec cette période de beau temps, nous avons décidé la réouverture de la plate-forme des déchets végétaux le 15 mars.

Rappel des heures d'ouverture :

le lundi de 10 h à 12 h
le vendredi de 14 h à 16 h
le samedi de 9 h à 12 h

Il est demandé aux habitants de n'y déposer que les déchets autorisés : les branchages, le gazon et les feuilles mortes.

Sont interdits : la dépose de verre, carrelage, plâtre, gravats, plastiques et ferrailles, bois de démolition pour lesquels des collectes spécifiques sont organisées.

Un non-respect de cette organisation présente un surcoût pour notre collectivité. Aussi, nous comptons sur le civisme de chacun.

Utiliser notre plate-forme de déchets verts, c'est aussi un moyen d'éviter de brûler des végétaux et d'enfumer votre voisinage !



COLLECTE DES DÉCHETS

METAUX : gouttières, tôles, tringles, cadres de vélo, brouettes sans pneus...

↪ Le **MERCREDI 13 MARS** (sortir les objets la veille)

D3E (Déchets Equipements Electriques et Electroniques) : appareils qui fonctionnent avec prise électrique, pile ou accumulateur...

↪ Le **SAMEDI 16 MARS** de 8 h 30 à 11 h 30 (à déposer rue des Fabriques)

INCIVILITÉS

DÉPÔT D'AMIANTE



Lors de la dernière collecte de déchets encombrants, une personne indélicate a déposé des plaques de fibrociment amiantées. Ces déchets sont soumis à une réglementation spécifique très stricte et leur prise en charge va devoir être assumée par notre collectivité.

À la vue des premiers devis pour l'enlèvement de ces matériaux, il va en coûter 1,20 € à chaque villageois !

SIGNALISATION

Un ou plusieurs plaisantins ont endommagé volontairement l'écluse à la sortie du village vers Mollau. Mise en place il y a quatre ans, elle régule et contraint les automobilistes à abaisser leur vitesse.

Malgré la "zone 30" :

- 5 % des véhicules respectent cette vitesse
- 23 % roulent entre 30 et 50 km/h
- 57 % roulent entre 50 et 70 km/h
- 15 % roulent entre 90 et 110 km/h !!!

1 % sont plus que des délinquants !

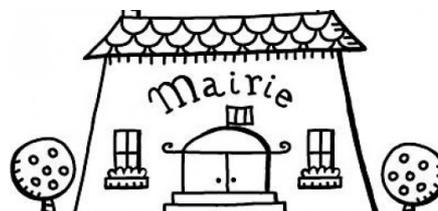
Rappelons que 600 véhicules empruntent cette route quotidiennement et qu'avant la mise en place de ce dispositif, les 57 % qui roulent aujourd'hui entre 50 et 70 km/h roulaient avant entre 70 et 90 km/h !

Celle-ci sera restaurée pour un montant de 1 160 €, soit plus d'1,16 € par habitant.

MAIRIE – RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- Lundi et mercredi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h
- Mardi et jeudi de 10 h à 12 h
- Vendredi de 10 h à 12 h et de 16 h à 17 h



PAVOISEMENT TIBÉTAIN



Cette année à nouveau, le balcon de notre mairie arborera le drapeau tibétain. C'est un petit rappel pour indiquer que nous ne sommes pas insensibles à la cause du Tibet qui a vu son territoire annexé par l'armée chinoise au cours des années 1949/1950 et qui subit avec violence, depuis trois générations, la tentative d'anéantissement de sa culture.

DU CÔTÉ DES ANIMAUX

DES CHIENS

Avec le printemps, une irrésistible envie de promenade peut nous prendre à tout moment, d'autant que de faire un peu de marche est excellent pour la santé ! Il serait dommage de ramener un souvenir malodorant d'une belle promenade.

Aussi nous demandons aux propriétaires de chiens de ramasser leurs déjections y compris dans les espaces verts du village !

DÉDÉ LA SOUILLURE

SERIAL KROTTER



ET DES CHATS



Le printemps a également un effet irrésistible sur les chats...

Le chat est le premier animal de compagnie des Français. Lorsque l'on sait qu'un couple de chats peut avoir jusqu'à 20 000 descendants en quatre ans, on comprend facilement l'intérêt de contrôler cette prolifération féline, source de misère, d'abandons et de souffrance auxquels seule la stérilisation peut mettre fin. En outre, la stérilisation protège les chats de certaines maladies...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les chats jouent un rôle important dans la disparition des passereaux... En France, la présence du félin a été multipliée par deux en vingt-cinq ans dans les foyers. Elle est estimée à 13,5 millions d'individus, par la fédération des fabricants d'aliments pour animaux familiers. C'est sans compter les millions de chats errants ou retournés à l'état sauvage.

DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Depuis la « Réforme des Préfectures Nouvelle Génération » mise en application en mars 2017, les cartes nationales d'identité ne sont plus délivrées en Mairie de Husseren-Wesserling, mais dans des mairies équipées de dispositifs de recueil des données biométriques...

Les plus proches de notre village sont à Saint-Amarin, Cernay, Guebwiller, Mulhouse, Altkirch. Pour prendre rendez-vous à Saint Amarin, vous pouvez désormais le faire via le site internet de la ville :

<http://www.ville-saint-amarin.fr>

C'est donc dans ces mairies qu'il vous faut produire toutes les pièces justificatives, dont vous pouvez trouver le détail sous le lien : www.haut-rhin.gouv.fr/Demarches-administratives

Notre secrétariat de mairie (03 89 39 10 00) reste bien évidemment à votre disposition pour vous renseigner, vous procurer le formulaire CERFA et vous aider dans la démarche si vous rencontrez des difficultés.

RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Pourquoi être recensé ?

Le recensement permet à l'administration de :

- ↳ convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;
- ↳ l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½	4 mois après votre recensement, créez votre compte sur www.majdc.fr afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense et Citoyenneté.
A 17-18 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens (bac, CAP, BEP), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

Plus d'informations sur :

- <http://www.majdc.fr>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>
- <https://www.defense.gouv.fr/jdc>



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*

